

# Comment créer votre club de basket ?



Pour créer une association sportive telle qu'un club de basket, il faut respecter les principes de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations c'est-à-dire :

- être créées par deux personnes au minimum.
- avoir un but non lucratif (les bénéfices ne sont pas distribués mais placés en réserve).
- ne pas enrichir les membres fondateurs de l'association.

À la suite de cela, il faut remplir les démarches administrative : statut, déclaration, demande d'affiliation, inscription au répertoire des associations, publication au journal officiel des associations et fondations des entreprises. Des aides à la création sont disponibles de la part des communes, de la FFBB, de l'ANS.

## Étape 1 : Définir les statuts

Cette première étape est la plus importante. Toute association loi 1901 se doit de rédiger des statuts, un document indispensable qui stipule les règles de fonctionnement de la structure et un document auquel on doit systématiquement se référer.

Les statuts rassemblent effectivement des informations au sujet de l'association, sa gestion et son fonctionnement général. Ils doivent être rédigés par les fondateurs de l'association et comporter plusieurs mentions obligatoires. Par exemple, la dénomination de l'association et son but. Il vous faudra également renseigner le lieu de son siège social et les moyens dont elle dispose.

Pour vous aider à rédiger au mieux vos statuts, [voici un exemple type de statuts adapté aux associations sportives.](#)



## Étape 2 : Désigner les dirigeants en organisant la première assemblée générale du club

Une fois les statuts rédigés, il s'agit de désigner les dirigeants et les membres du bureau, ainsi que leurs rôles respectifs au sein de l'association.

Une fois que vous avez rassemblé suffisamment de monde autour de votre projet de création d'association sportive, et que certaines de ces personnes vous ont confiées vouloir faire partie de ce projet, il est désormais impératif de planifier et d'organiser une assemblée générale constitutive. Celle-ci aura pour rôle de désigner les administrateurs et d'élire les tous premiers membres du bureau.



## Étape 3 : S'enregistrer en préfecture

La déclaration en préfecture est indispensable, comme acte de naissance de l'association, et [peut désormais se faire en ligne](#). Elle doit intervenir une fois la première assemblée générale effectuée. Pour cela, certains documents sont à fournir impérativement, comme le procès-verbal de l'assemblée constitutive daté et signé ou encore les statuts de l'association sportive.



# Comment créer votre club de basket ?



## Étape 4 : Demander la publication au journal officiel



Cette fois-ci, c'est une mission relevant de votre préfecture. Sachez qu'il est désormais possible de demander la publication au journal officiel des associations en ligne. Une fois la publication faite, la préfecture doit vous fournir un justificatif qui atteste de la bonne publication de l'association.

Une fois l'association créée et enregistrée en préfecture, il est enfin possible de créer un compte en banque au nom de votre association, tout comme de souscrire une assurance de responsabilité civile et bien entendu, de déclarer ses éventuels salariés auprès de l'URSSAF.

## Étape 5 : S'affilier à la FFBB

Si l'association sportive veut pouvoir accéder aux compétitions, elle doit s'affilier à une Fédération sportive agréée. A partir de son affiliation, elle pourra également demander un agrément pour obtenir des subventions de l'Etat et acheter des licences qu'elle pourra revendre à ses adhérents. Pour une association sportive, cette affiliation comporte toutefois son lot d'obligations, comme une application sans faille des règlements fédéraux.

Pour s'affilier à la FFBB c'est via [ce formulaire](#), accompagné des pièces justificatives, à renvoyer à [creationclub@ffbb.com](mailto:creationclub@ffbb.com)

L'affiliation est valable un an. Elle est renouvelée, chaque année, sur demande expresse de l'association et est acquise dès lors que le Bureau Fédéral ne l'a pas refusée dans un délai de quinze jours à compter de la réception du dossier à la Fédération.



## Étape 6 : Demander l'agrément Jeunesse et Sport



L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire (plus couramment appelé « jeunesse et sport ») est en fait un label officiel prenant la forme d'un partenariat passé avec l'Etat, et qui prouve l'engagement et la reconnaissance de la structure associative envers ses publics. Cet agrément donne le droit à l'association sportive d'ouvrir un débit de boisson dans son stade, d'obtenir des avantages fiscaux, de demander des subventions, ou encore de faire bénéficier à ses membres de coupons-sport.

Pour obtenir l'agrément, la demande doit être faite auprès du Préfet dont dépend le siège social de l'association. Pour la demande d'agrément, il faut fournir :

- Les statuts
- Le règlement intérieur
- Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage
- Les procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales
- Les bilans et comptes d'exploitation de l'entreprise pour les 3 dernières années.

[basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

Tél : 02 98 43 21 48

